

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 3 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise - CHASTAN Thierry - DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine - FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre - GONTARD Christopher - UGHETTO Dominique.

Absents avec procuration : LALANNE Claude (MOUTON Martine) - BONNARD-DREVARD Nathalie (FIERE Pascale)

Secrétaire de séance : Christopher GONTARD

Délibération n°1.7

Objet : Tarification du repas à la cantine

Cette délibération annule et remplace celle du 27 juin 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après concertations et études suite à la révision du prix du repas de la part du prestataire, il conviendrait de revoir la tarification des repas à la cantine.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2025 le tarif suivant :

- Prix d'un repas « régulier » à la cantine municipale = 4.60 euros
- Prix d'un repas « exceptionnel » à la cantine municipale = 7 euros
- Prix d'un repas « fournis par les parents dans le cadre d'un PAI » = 1 euro

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse, le 4 juin 2025
Le Maire,

